



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette  
**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 196/2026**

**A LA SOCIETE MASER SARL**

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB/PROGOU/M-ND/BDR/T/04/2023, conclu avec la Province du Mai-Ndombe, pour un montant total hors taxe francs congolais huit milliards quatre cent nonante et un millions six cent cinquante-huit mille six cent vingt, soixante-huit centimes (CDF 8 491 658 620,68) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cinquante-neuf millions quatre cent quarante et un mille six cent dix, trente-quatre centimes (CDF 59 441 610,34), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 10/07/2026



Sceau de l'Etablissement

Didier DJIM-NGALU  
Directeur Général

0000196